

# Al Dahra Morocco

Lieu : Maroc

Identifiant du projet : 50406

Secteur d'activité : Agro-industries

Public/Privé : Privé

Catégorie environnementale : B

Date prévue de présentation  
devant le Conseil d'administration : 25 octobre 2019

Statut : **Approuvé par le Conseil d'administration**

Date de publication du document  
de synthèse du projet en langue anglaise : 10 octobre 2019

## Description du projet

Prêt à long terme pouvant atteindre 55 millions dirhams marocains (soit 5 millions d'euros), aux sociétés Al Dahra Morocco (« ADMO ») et Al Dahra Morocco Factories (« ADFAC »), ayant toutes deux leur siège au Maroc (collectivement, les « Co-emprunteurs »). Les Co-emprunteurs appartiennent au groupe Al Dahra Holding (« ADH » ou le « Promoteur »), acteur de premier plan de l'agro-industrie mondiale, dont le siège se trouve à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, et qui se consacre à la culture, à la production et au commerce d'alimentation pour animaux et de produits alimentaires de base destinés à l'homme, comme le riz, la farine, les fruits ou les légumes.

## Objectifs du Projet

Les sommes prêtées permettront aux Co-emprunteurs de financer la construction et la mise en service d'une nouvelle unité de production d'huile d'olive dans la région de Fez-Meknès (Maroc), pour un montant total maximum de 55 millions de dirhams marocains (soit 5 millions d'euros). Ce Projet permettra à Al Dahra d'exploiter les oliveraies qu'il possède dans la région de Fez-Meknès et, en collaboration avec d'autres producteurs d'olives des alentours, de se consacrer en aval à la fabrication d'huile d'olive essentiellement destinée à l'exportation.

## L'impact sur la transition

Ce Projet devrait avoir un impact sur la transition dans la mesure où il influera sur les qualités de compétitivité et d'intégration. Les Co-emprunteurs ont en effet l'intention d'améliorer leur compétitivité en adoptant un ensemble de certifications

internationales pour leurs oliveraies et en participant à une initiative en cours de la BERD et de la FAO mettant surtout l'accent sur la compétitivité dans le secteur marocain de l'huile d'olive. En matière d'intégration, le Projet soutient l'expansion des Co-emprunteurs dans le domaine de la production d'une huile d'olive de qualité essentiellement destinée aux marchés d'exportation, et encourage l'IED dans le secteur agro-industriel marocain.

## Le client

AL DAHRA MOROCCO SARL

**Co-emprunteurs :** ADMO et ADFAC se consacrent à la culture et à la production de fruits et d'olives et démarreront d'ici peu la production d'huile d'olive.

**Promoteur :** fondé en 2005, Al Dahra Holding est un acteur mondial de l'agro-industrie, dont le siège est situé à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis. Le groupe s'est considérablement développé depuis sa création, pour devenir l'un des premiers producteurs mondiaux de luzerne (l'un des principaux fourrages destinés aux animaux d'élevage). Il s'est également diversifié dans les secteurs des céréales, du riz, des fruits et des légumes (production et commerce). Le groupe est aujourd'hui présent dans plus d'une vingtaine de pays et emploie quelque 5 000 personnes dans le monde.

## Financement de la BERD

55 000 000,00 dirhams marocains

Prêt pouvant atteindre 55 000 000,00 dirhams marocains.

## Coût total du Projet

55 000 000,00 dirhams marocains

55 000 000,00 dirhams marocains

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (2014). Les questions environnementales et sociales relatives au Projet sont typiques de celles qui concernent la mise en place d'une nouvelle unité de fabrication d'huile d'olive dans un secteur pratiquant déjà la culture des olives destinées à la transformation. Des vérifications ont été réalisées au titre d'une diligence raisonnable, essentiellement en interne, une évaluation sociale ayant été effectuée par un tiers, notamment concernant les modalités d'acquisition du foncier et les risques et impacts en matière d'emploi. Les risques et impacts environnementaux et sociaux liés aux oliveraies et à l'unité de production sont limités et aisément identifiés. Ils sont gérés via un ensemble de mesures résumées dans un PAES à conclure avec le Client avant la signature.

Al Dahra Morocco (ADMO) et Al Dahra Morocco Factories (ADFAC) ne disposent pas actuellement de systèmes environnementaux et sociaux formels ni d'une capacité installée suffisante leur permettant de repérer, éviter ou atténuer de manière systématique les risques et impacts dans ce domaine, ni d'assurer un suivi. On retrouve les mêmes lacunes au niveau du groupe. Al Dahra Holding s'est dit intéressé par une collaboration avec la BERD visant à élaborer un cadre de lignes directrices

environnementales et sociales et à accroître ses capacités afin de pouvoir mettre en place dans ses entités nationales des systèmes de gestion environnementale et sociale conformes à sa démarche globale. Les activités agricoles marocaines sont en cours d'adaptation afin de pouvoir être certifiées Global GAP d'ici 2021, ce qui permettra de renforcer la conformité aux règles SGES, ainsi qu'aux normes environnementales, sanitaires, de sécurité et du travail au titre des Exigences de performance de la Banque. Une mise en conformité plus poussée avec les normes environnementales de l'Union européenne sera cependant nécessaire. ADMO et ADFAC devront veiller à ce que les conditions environnementales et sociales applicables soient également respectées par leurs sous-traitants et fournisseurs (y compris de main-d'œuvre). L'Évaluation sociale rapide indépendante a montré que les risques relatifs aux conditions de travail et à l'acquisition du foncier pour les deux oliveraies étaient limités et que les pratiques d'ADMO étaient appropriées, bien qu'insuffisamment formalisées dans le cadre de lignes directrices concernant les ressources humaines et le recrutement, ainsi que de protocoles d'achat de terres. Des efforts devront être fait en ce sens aussi bien pour ADMO que pour ADFAC.

Un PAES a été élaboré en vue de la mise en place de systèmes et de procédures de gestion environnementale et sociale globaux, au niveau du groupe et au niveau national. Les Co-emprunteurs devront s'aligner sur les normes de la BERD en matière d'évaluation et de gestion environnementales et sociales, de conditions de travail et d'emploi, et d'acquisition foncière, ainsi que sur les normes de l'Union européenne et les normes internationales concernant l'utilisation de l'eau, la gestion des sols et des ravageurs, les produits chimiques et le traitement des déchets, dans le cadre aussi bien de la production des olives que de leur transformation. Le PAES prévoit par conséquent l'élaboration d'une politique d'embauche éthique et d'un plan de gestion de la biodiversité, ainsi que d'un plan de participation des parties prenantes et d'un mécanisme de règlement des griefs.

## Coopération technique

Aucune.

## Contact dans l'entreprise

Gianluca Elmosi

[gianluca.elmosi@aldahra.com](mailto:gianluca.elmosi@aldahra.com)

+971 2 656 5078

+971 2 656 5078

[www.aldahra.com](http://www.aldahra.com)

Al Ain Tower, 130455, Abou Dhabi, ÉAU

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

## Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter sur le site de la BERD la page concernant la Politique d'information du public précisée ci-après afin de connaître la démarche à suivre pour demander un Rapport du Conseil d'administration sur un projet du secteur public.

[Texte de la PIP](#)

## Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

Le [Mécanisme de recours sur les projets](#) (MRP) est le dispositif de reddition de comptes de la BERD. Il permet un examen indépendant des recours formulés par des personnes ou des organisations au sujet de projets financés par la Banque qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort sur le plan environnemental et/ou social.

La page [Mécanisme de recours sur les projets](#) peut être consultée pour obtenir des précisions sur les modalités de dépôt d'un recours. L'Agent du MRP ([pcm@ebrd.com](mailto:pcm@ebrd.com)) est disponible pour répondre à toute question concernant le dépôt d'un recours et les critères d'enregistrement et d'éligibilité, conformément au [Règlement du MRP](#).